

# Schéma départemental de la lecture publique 2024 / 2030



« Des pages à explorer, des horizons à élargir »

1/ Un nouveau cadre législatif pour les bibliothèques .....	3
2/ État des lieux de la lecture publique dans le département de la Sarthe.....	3
2.A Le maillage départemental de bibliothèques .....	3
2.B Les moyens mis à disposition pour le fonctionnement des équipements.....	4
2.C Les services au public et activités des bibliothèques .....	6
3/ Bilan du premier schéma départemental de la lecture publique .....	7
4/ La lecture publique au carrefour des politiques publiques .....	9
5/ Enjeu : promouvoir une bibliothèque attractive, durable et citoyenne.....	11
Zoom sur : accompagner les nouveaux projets d'équipements et la requalification des bibliothèques existantes .....	12
Zoom sur : poursuivre le projet numérique en faveur des bibliothèques sarthoises .....	12
Zoom sur : valoriser les bibliothèques et les équipes .....	13
6/ Enjeu : accompagner le développement du réseau départemental .....	13
Zoom sur : accompagner la montée en compétence des équipes de bibliothécaires.....	14
Zoom sur : renouveler la démarche partenariale autour d'un contrat départemental lecture ...	15
Zoom sur : accompagner la mise en œuvre des projets des bibliothèques.....	15
7/ Enjeu : favoriser les transversalités départementales au bénéfice des Sarthois .....	15
Zoom sur : renforcer la coopération au service de la lecture publique au sein du Département de la Sarthe.....	16
Zoom sur : développer les partenariats départementaux en faveur de la lecture autour des publics éloignés des pratiques culturelles.....	17
Zoom sur : favoriser la pratique de la lecture et la fréquentation des bibliothèques par les jeunes et particulièrement les adolescents .....	17
8/ Méthodologie, évaluation et pilotage .....	18
Annexes : .....	19

## 1/ Un nouveau cadre législatif pour les bibliothèques

La Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, constitue désormais un cadre législatif pour ces équipements qui composent le premier réseau culturel du pays. La loi a pour objet de définir ce qu'est une bibliothèque territoriale (municipale, intercommunale ou départementale) et d'en préciser ses missions : égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et développement de la lecture. Elle consacre la liberté et la gratuité d'accès aux bibliothèques, affirme le principe de pluralisme et de diversité des collections des bibliothèques : multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales.

Le chapitre II de cette loi est consacré au développement de la lecture publique et vise tout particulièrement l'action des Départements. L'action des bibliothèques départementales est confortée dans leur rôle d'assistance et de soutien aux bibliothèques communales et intercommunales. Elle est ainsi déterminée :

Article 9 : [À propos des bibliothèques départementales] « les Départements ne peuvent ni les supprimer ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

Article 10 : les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

2° de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

3° de proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

4° de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

5° d'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

La lecture publique est aujourd'hui une compétence partagée entre de multiples intervenants : Communes, Communautés de communes, Départements, État, ce qui permet de viser une couverture territoriale optimisée et la mise en réseau des équipements pour l'accès à des services de proximité pour les usagers. Si les bibliothèques constituent un service public assumé par les collectivités locales, elles s'appuient également sur un tissu associatif local et l'engagement de personnels bénévoles qui constituent en milieu rural un apport indispensable pour le fonctionnement des structures.

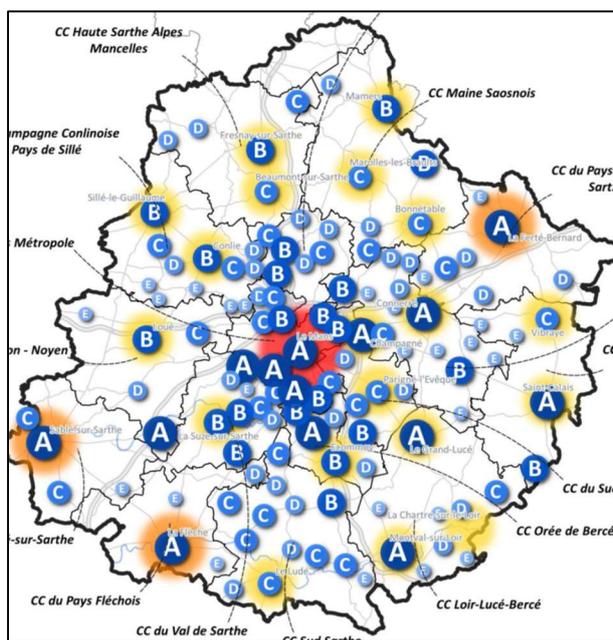
## 2/ État des lieux de la lecture publique dans le département de la Sarthe

### 2.A Le maillage départemental de bibliothèques

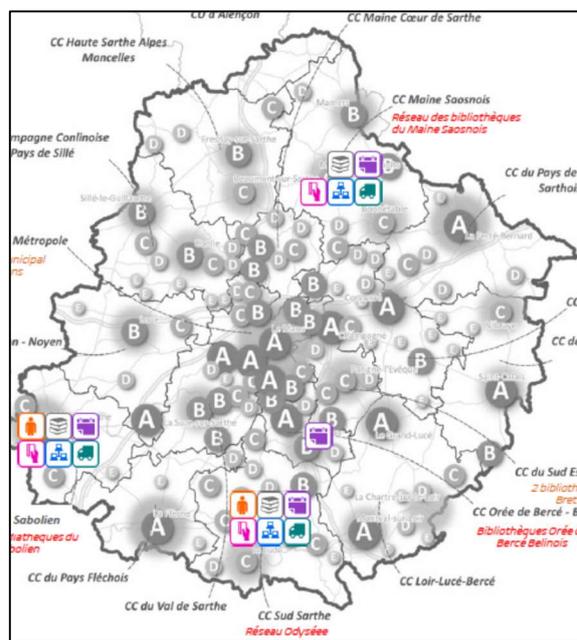
Une étude a été menée par le Département de la Sarthe dans le cadre de la préparation du nouveau schéma départemental et permet de disposer d'un état des lieux détaillé des moyens et activités des bibliothèques sarthoises. Le réseau de lecture publique compte aujourd'hui 132 bibliothèques, et bénéficie d'un maillage relativement équilibré, en relation avec l'armature urbaine départementale et

les densités de population, avec une qualification des équipements plus importante dans l'aire urbaine du Mans. Il bénéficie d'une dynamique positive avec l'ouverture de nouveaux équipements, la requalification de certaines bibliothèques existantes et les perspectives de futures constructions de bibliothèques sur plusieurs collectivités, qui renforcent la consolidation de ce réseau sur les communes rayonnantes. La qualification des équipements est en toute logique liée à la stratification des collectivités et au nombre de leurs habitants. Le département de la Sarthe compte ainsi 229 communes dans la strate de moins de 1 000 habitants, ce qui impacte la capacité à proposer des équipements de niveau A, qui proposent le niveau de service le plus conséquent. Les communes rayonnantes du département sont majoritairement dotées d'équipements qualifiés de niveau A et B, représentant 39 % de la population départementale (voir le document de présentation en annexe). Avec 123 communes desservies par une bibliothèque pour 354 communes, le taux de couverture territoriale est établi à 34 %. En 10 ans, le pourcentage de la population ayant accès à une bibliothèque sur son lieu de résidence a progressé de 16 %, passant de 59 % à 75 % sur l'ensemble des typologies d'équipements retenues.

Une importante fragilité est en revanche de nouveau constatée sur les réseaux de bibliothèques puisque seuls 3 réseaux intercommunaux de lecture publique sont aujourd'hui pleinement opérationnels. Les modalités de coopération et de collaboration entre équipements restent aujourd'hui très ponctuelles et reposent principalement sur l'action de Sarthe Lecture, avec notamment la mise en place de projets d'actions culturelles territorialisés qui permettent d'initier ou d'accompagner des dynamiques locales et d'établir des partenariats durables entre bibliothèques.



Répartition des bibliothèques sur le département



Répartition des réseaux de bibliothèques

## 2.B Les moyens mis à disposition pour le fonctionnement des équipements

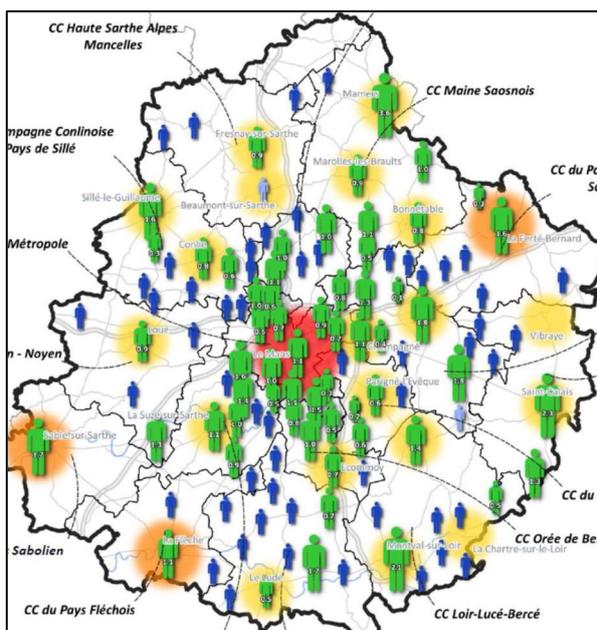
Les horaires d'ouverture, essentiels pour une bonne fréquentation des bibliothèques par des publics diversifiés, connaissent de fortes disparités selon la typologie de la bibliothèque avec une amplitude logiquement plus conséquente sur les pôles structurants. Seules 22 bibliothèques sur l'ensemble du

réseau départemental dépassent les 20 heures d'ouverture hebdomadaire et sont concentrées sur des équipements de niveau A. Les bibliothèques de niveau C et D ne proposent respectivement que 10 heures et 6 heures d'ouverture, avec une difficulté accrue pour toucher les publics, notamment actifs. L'ouverture des bibliothèques le dimanche matin, qui peut constituer une opportunité pour cibler des publics disponibles le week-end reste absente sur la quasi-intégralité du réseau de lecture publique départemental.

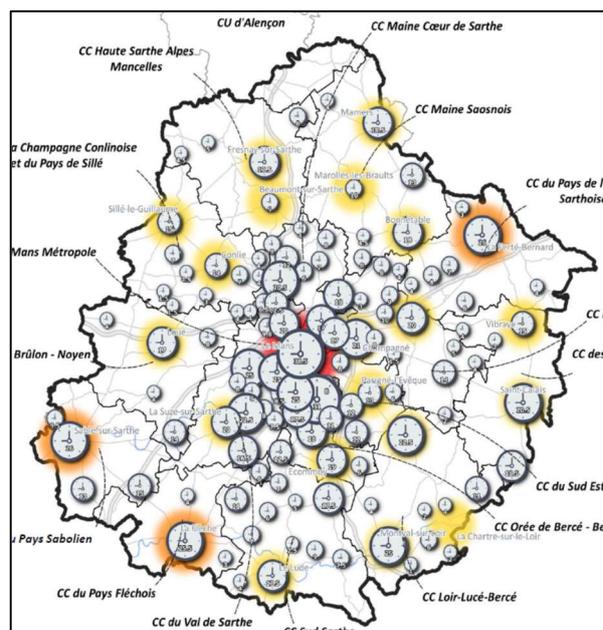
Avec l'ouverture de nouveaux équipements, la surface totale des bibliothèques a progressé et s'élève aujourd'hui à 26 493 m<sup>2</sup>. De nombreux établissements restent sous-dimensionnés au regard de la population de leur territoire, notamment pour celles qui attirent les usagers de communes limitrophes. Les nouveaux modèles d'aménagement de bibliothèques, orientés vers la convivialité, la sociabilité et la qualité des espaces d'accueil, accentuent encore plus ce décalage. Le réseau de lecture publique compte encore aujourd'hui de nombreux points lecture, services de proximité à la surface et aux collections réduites, dont le fonctionnement est quasi exclusivement assuré par des personnels bénévoles (près de 800 personnes). Afin d'assurer leur fonctionnement, les bibliothèques disposent de 222 emplois salariés, avec une faiblesse identifiée des personnels de catégorie B, notamment sur des fonctions de responsable d'équipement.

À l'échelle départementale, des progrès conséquents ont été menés sur l'accessibilité des bibliothèques puisque 84 % déclarent être entièrement accessibles contre 60 % en 2012.

Les budgets d'acquisition consacrés au développement des fonds documentaires et au renouvellement des ouvrages proposés aux usagers sont en rapport avec la typologie des bibliothèques, avec une forte disparité en fonction du niveau atteint. Les plus petites bibliothèques fonctionnent avec un soutien important de Sarthe Lecture et ne disposent que d'un budget d'acquisition très limité, inférieur à 1 € par habitant, voire fonctionnent exclusivement avec des dons (12 bibliothèques déclarent un budget d'acquisition à 0 €), ce qui pose question sur la pérennité et la qualité de l'offre proposée à leurs usagers



Répartition des personnels salariés et bénévoles



Répartition de l'amplitude des horaires d'ouverture

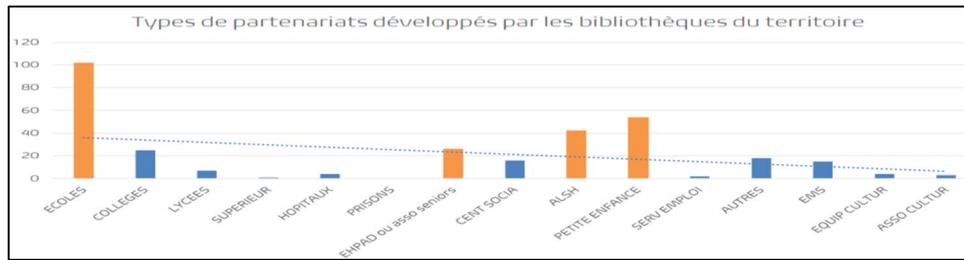
## 2.C Les services au public et activités des bibliothèques

L'offre documentaire est majoritairement concentrée autour des supports imprimés (90 % du total) avec une proposition globale de 1 391 336 documents. Les autres documents physiques correspondent à une proposition de documents liés à la musique, au cinéma et au jeu vidéo. Une augmentation régulière est constatée autour de l'offre de jeux puisque plusieurs bibliothèques intègrent, notamment à la faveur d'un projet de construction ou de réaménagement, des sections ludothèques avec une offre de jeu sur place et d'emprunt de documents. La plateforme de ressources numériques Médiabox, constituée à l'initiative du Département de la Sarthe en collaboration avec 40 collectivités aujourd'hui, représente un complément sur des secteurs ciblés tels que la musique, le cinéma, la presse et l'auto-formation. L'offre documentaire physique de Sarthe Lecture représente 11% des documents présentés dans les bibliothèques sarthoises avec un enjeu majeur d'attractivité et de rotation des fonds documentaires, notamment pour les bibliothèques de taille modeste, pour lesquelles le renouvellement régulier des ouvrages est essentiel à la bonne fréquentation. Le taux d'abondement, qui représente la part des documents de Sarthe Lecture, augmente avec la baisse du niveau de la bibliothèque, de nombreux points lecture étant très dépendants de l'apport de la Bibliothèque départementale.

En complément de l'offre Médiabox, le département est marqué par le développement de services numériques dans les lieux de lecture, avec un taux d'informatisation très élevé lié à la mise en place de systèmes informatisés de gestion sur la majorité des bibliothèques, et à la généralisation de l'accès à internet très haut débit, en lien avec une politique départementale incitative et volontariste qui permet de proposer dans ces établissements des points d'accès, voire des activités de médiation numérique, complémentaires des autres réseaux existants.

L'impact des bibliothèques en termes de publics est interrogé puisque sur l'ensemble des niveaux de la typologie, le pourcentage de la population inscrite est inférieur aux moyennes nationales et avec un décrochage conséquent de 10 points sur les équipements de niveaux A, pourtant censés être les plus attractifs et rayonnants au-delà de la commune d'implantation. Les niveaux de fréquentation constatés sont largement dépendants de la qualité architecturale, fonctionnelle du bâtiment et du dynamisme de la bibliothèque, notamment dans le domaine de l'action culturelle et de la recherche de partenariats locaux. Sur ces équipements, des taux très élevés sont constatés, de 35 à 45 %, marquant le rayonnement large des bibliothèques en lien avec la qualité du service, et le rôle structurant des communes d'implantation en matière de services publics et d'attractivité pour les déplacements du quotidien. Les collections proposées dans les bibliothèques sont largement utilisées puisque le taux d'emprunt est supérieur aux moyennes nationales constatées sur l'ensemble des niveaux de la typologie.

Les partenariats développés par les bibliothèques sont très concentrés autour de la jeunesse, qui constitue un public cible traditionnel des bibliothèques. Les écoles, centres de loisirs et structures d'accueil de la petite enfance sont très représentés avec des accueils collectifs organisés tout au long de l'année.



En dehors des EPHAD, peu de bibliothèques travaillent avec des partenaires du champ social (insertion, emploi, handicap).

### 3/ Bilan du premier schéma départemental de la lecture publique

Le Conseil départemental a voté en 2014 un premier schéma de développement de la lecture publique fixant les axes d'orientations prioritaires pour la collectivité sur la période 2014/2020. Ces axes prioritaires d'intervention ont été définis en prenant en compte les enjeux liés au développement de la lecture publique en Sarthe :

- Poursuivre et accélérer la structuration du réseau des bibliothèques du département, ainsi que leur qualification en matière d'équipements et de services.
- Adapter les outils d'accompagnement de la collectivité départementale dans le domaine de sa compétence lecture publique.
- Développer des projets d'actions culturelles et des initiatives visant à soutenir la vie littéraire et artistique dans le département.
- Développer des actions permettant une meilleure lisibilité de l'action des bibliothèques en direction de publics spécifiques, entrant notamment dans le champ des compétences du Département de la Sarthe.

Sur l'ensemble de la durée de ce plan d'action, de nombreux projets ont été menés ou soutenus.

# Plan lecture publique. Un plan lecture publique, dispositif d'accompagnement financier pour les projets de construction, d'aménagement et d'informatisation des bibliothèques a été mis en œuvre dans le cadre de ce schéma départemental. Sur l'ensemble de la période, plus de 15 projets ont été soutenus, représentant plus de 2 520 m<sup>2</sup> d'équipements nouveaux et une participation globale de la collectivité se montant à 1 867 622 €. Ces réalisations récentes, fruits d'une volonté publique locale, permettent aux usagers de disposer de lieux de lecture et de services adaptés, en phase avec les nouveaux modèles de médiathèques : Bessé-sur-Braye, Connerré, Étival-lès-le-Mans, La Ferté-Bernard, Sargé-lès-le-Mans, Sablé-sur-Sarthe, Champagné. Un impact fort est constaté sur la fréquentation de ces bibliothèques, au-delà de la fonction de prêt de documents, par une augmentation de la durée du séjour sur place et la diversification des usages.



**# Résidences d’auteurs et d’artistes.** Afin de favoriser la présence des auteurs au sein des bibliothèques et de l’inscrire dans la durée au plus près du territoire, des formules de résidences ont été proposées. Elles conjuguent à la fois le soutien à la création littéraire et le déploiement d’opérations de médiation mettant l’auteur en contact direct avec l’ensemble des publics. Ces 6 dernières années ont ainsi permis d’accueillir 4 auteurs et 1 artiste sur une durée totale de 46 semaines dans des domaines diversifiés tels que la bande dessinée, la lecture numérique, la poésie, les portraits d’habitants, la musique... De nombreux projets d’action culturelle ont été proposés en territoire dans une logique de soutien aux dynamiques locales de structuration, de mise en réseau et de montée en compétence des équipes de bibliothécaires.



**# Sarthe Lecture.** Un important programme de travaux a été réalisé sur le site d’implantation de Sarthe Lecture, permettant depuis janvier 2019 de disposer d’un site fonctionnel ouvert à l’ensemble des acteurs de la lecture publique du département. L’investissement réalisé, d’un montant global de 3 millions d’euros, conforte les missions de Sarthe Lecture : mise à disposition d’espaces pour la présentation des collections en libre accès pour les bibliothécaires et proposition de modalités de prêt au choix des structures, adaptation des salles de formations en lien avec la diversité de l’offre proposée, amélioration du travail interne avec la mise en place de zones de travail pour le personnel, mise en accessibilité du bâtiment et amélioration de la performance énergétique.



**# Projet numérique.** Soixante bibliothèques participent au projet numérique initié par le Département de la Sarthe. Grâce à la mobilisation de notre collectivité, et afin de répondre aux enjeux de la présence du numérique pour les bibliothèques, un programme d'action a été déployé : plus de 20 journées de formation et d'information dédiées pour les bibliothécaires du département, la création d'un temps fort consacré à l'animation des bibliothèques à travers la programmation départementale « #LogIn » et de nombreux ateliers et actions de sensibilisation aux usages numériques, la mise en place de la plateforme de ressources numériques Médiabox au bénéfice des usagers des collectivités partenaires, qui permet de proposer une offre complémentaire des collections physiques présentées dans les structures autour de la musique et du cinéma, de la presse et de l'autoformation.



**# Contrat Territoire Lecture.** Un dispositif partenarial a été conclu avec les services de l'État pour favoriser la mise en commun de moyens sur des objectifs partagés de développement de la lecture publique. Au total, 8 conventions d'exécution annuelles ont été validées pour un montant total de dépenses de 538 290 €.

#### 4/ La lecture publique au carrefour des politiques publiques

Les politiques de lecture publique et le développement des bibliothèques s'inscrivent au cœur de l'action des collectivités et contribuent, à leur niveau, à des objectifs plus larges en cohérence avec leurs compétences.

Le développement culturel, par la pratique de la lecture et d'écriture en dehors du champ éducatif, notamment pour des publics en difficulté scolaire, la mise en place de temps d'animations qui contribuent à l'éveil culturel dès le plus jeune âge et la participation active à l'éducation artistique et culturelle à tous les âges de la vie. Les bibliothèques inscrivent leurs actions en lien avec le tissu culturel

local, par des partenariats institutionnels et associatifs qui contribuent à la transversalité de leurs actions respectives.

Le développement territorial, avec l'enjeu de la présence d'équipements publics et d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire. Le réseau des bibliothèques constitue le réseau d'équipement culturel le plus dense en France avec plus de 14 000 points d'accès au livre. Il est constitué de lieux diversifiés, dans leurs moyens et activités, en fonction de la taille de leur commune d'implantation. Une bibliothèque, au même titre que d'autres équipements culturels, contribue à l'attractivité d'une collectivité et, par extension de son territoire d'implantation, dans un contexte démographique marqué par une baisse de population sur certains bassins de vie en Sarthe, notamment situés à la lisière du département.

L'épanouissement personnel et le développement du « vivre ensemble », au-delà de la sphère culturelle. La construction de l'individu, notamment pour les plus jeunes, se fait par la participation à des temps partagés, de projets collectifs et d'intégration dans divers cercles de sociabilisation. Le lieu bibliothèque, notamment pour les équipements les plus récents et la fréquentation en dehors de l'emprunt de documents, participe à cette intégration. La contribution des bibliothèques à la formation tout au long de la vie et à la construction d'un citoyen éclairé se concrétise par la mise à disposition de ressources culturelles et la proposition d'activités et de projets qui s'inscrivent au cœur des enjeux de société actuels.

Le développement social, avec la contribution des bibliothèques à la lutte contre les inégalités qui provoquent la fracturation de notre société. Les actions menées dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme, les ruptures sociales de toutes sortes constituent des contributions locales et de proximité en direction de publics qui cumulent fragilités sociales et éloignement des pratiques culturelles.

Pour le Département de la Sarthe, la lecture publique est également au carrefour de ses compétences et s'inscrit en phase avec les 10 enjeux du projet de mandat :

Jeunesse : la bibliothèque facilite l'accès à l'écrit, valorise la diversité des pratiques de lecture et contribue dès le plus jeune âge à l'éveil culturel.

Éducation : la bibliothèque est un partenaire privilégié des établissements scolaires, et propose des temps d'activités culturelles et de sensibilisation au livre et à la lecture qui s'inscrivent dans un objectif de réussite et d'intégration de l'ensemble des élèves.

Territoires : le maillage, l'implantation et la répartition des équipements sur les bassins de vie contribuent à l'aménagement du territoire départemental.

Attractivité : la présence d'une bibliothèque, au même titre que de nombreux équipements culturels et de services à la population sert l'attractivité des collectivités.

Numérique : la bibliothèque facilite l'accès aux services publics en ligne et à « l'internet du quotidien », accompagne et met en œuvre des actions de médiation numérique auprès des usagers, notamment auprès de ceux les plus en difficulté, pour développer leurs compétences numériques.

Environnement : la bibliothèque peut être un acteur de la sensibilisation des publics aux enjeux de développement durable à travers des actions diversifiées en lien avec sa programmation culturelle, ses acquisitions, ses partenariats locaux.

**Solidarité :** l'intégration des publics, notamment les publics précaires, éloignés des pratiques culturelles, reste un pilier de l'intervention de la bibliothèque, réaffirmé à l'occasion du vote de la loi sur les bibliothèques.

**Santé :** lieu de sociabilité et d'épanouissement personnel, la bibliothèque contribue au bien-être de ses usagers, en s'appuyant sur les valeurs d'accueil inconditionnel et d'hospitalité portées par le personnel qui l'anime. Elle peut participer à des actions de prévention et de sensibilisation.

**Emploi :** la bibliothèque constitue un lieu de formation, accompagné ou en auto-apprentissage, tout au long de la vie et peut favoriser, pour tous les publics, l'insertion professionnelle et l'autonomisation de ses publics.

**Infrastructures :** ancrée dans son territoire, la bibliothèque s'intègre dans un écosystème ouvert en lien avec ses publics, ses partenaires et les usagers restant à conquérir.

3 principes d'actions sont proposés comme socle d'intervention pour la mise en œuvre des actions de ce nouveau schéma départemental :

- La proximité, avec une action départementale qui place les habitants au cœur de ses services et dans le cadre d'une relation privilégiée entre Sarthe Lecture et les acteurs de la lecture publique du département.
- La complémentarité, avec le souhait de ne pas se substituer à une volonté politique locale pour le développement des actions proposées au titre de ce plan d'actions.
- Le développement durable, au regard des enjeux actuels en matière de responsabilité environnementale et de protection des individus.

## 5/ Enjeu : promouvoir une bibliothèque attractive, durable et citoyenne

Les bibliothèques connaissent des mutations régulières en lien avec leurs missions et les modalités d'accueil de leurs publics. Historiquement centrées sur la mise à disposition de documents et de ressources physiques, elles se sont ouvertes à des collections numériques et ont développé des services en ligne permettant de leur assurer une visibilité en dehors de leurs murs. Au-delà de l'accès, toujours essentiel, à ces ressources, les bibliothèques ont aussi développé un large spectre d'actions dans le secteur de l'action culturelle et de l'accompagnement des usagers. Constituant fréquemment le seul service culturel de proximité, les bibliothèques proposent des temps d'animation en partenariat avec les ressources locales et associatives. Ces projets peuvent revêtir des formes très diversifiées, de l'animation du quotidien jusqu'à la mise en œuvre de projets plus ponctuels qui mobilisent les équipes sur une durée plus conséquente : accueil de groupes, expositions, accueils d'auteurs, résidences... L'accompagnement des usagers se traduit aujourd'hui par une attention particulière pour les publics éloignés des pratiques culturelles, par des accueils individualisés, des ateliers de formation et de médiation, la mise en place de partenariats avec les structures relais notamment dans le secteur socio-culturel.

L'ensemble de ces fonctions se matérialise par un lieu qui assure un accueil de qualité pour les usagers des bibliothèques. Aux fonctionnalités diversifiées répondent également des espaces qui doivent être pensés pour permettre la polyvalence de l'usage et le confort de l'accueil. L'offre de services est en corrélation directe avec la capacité à proposer un espace suffisamment conséquent pour chaque fonction. Les bibliothèques les plus réduites se cantonnent essentiellement à une fonction de prêt de documents avec une difficulté à assumer une mission plus large d'animation culturelle et d'accueil des

usagers. Les nouveaux modèles de bibliothèques sont conçus pour permettre l'accueil simultané d'un plus large public, notamment des accueils collectifs, et sont ceux sur lesquels on peut constater une augmentation du temps de fréquentation.

Afin d'assurer une fréquentation la plus large possible et la diversification des publics des bibliothèques, il est nécessaire de mettre en avant leurs services et d'assurer le maintien sur le territoire départemental de bibliothèques attractives, porteuses de valeurs d'inclusion, de durabilité, d'attractivité et de citoyenneté.

### Zoom sur : accompagner les nouveaux projets d'équipements et la requalification des bibliothèques existantes

Un plan lecture publique est proposé par le Département depuis 2005 afin d'accompagner les collectivités porteuses de projet dans la construction, l'aménagement et l'équipement de nouvelles bibliothèques. La mise en place de nouveaux équipements, en phase avec la diversification des missions et l'accent mis sur la qualité d'accueil des usagers, conforte le maillage de bibliothèques et participe à la mise à disposition de services culturels aux Sarthois.

Il est proposé de conforter ce dispositif d'aides et d'ajuster les fiches d'interventions correspondantes :

- Prendre en compte l'évolution des prix de la construction et de l'aménagement tant mobilier que multimédia des bibliothèques en ajustant l'ensemble du dispositif sur un prix plafond de dépenses qui prenne en compte l'évolution des prix liés à la construction des bibliothèques et à leurs équipements.
- Ajuster le plan d'aide en accord avec la nouvelle typologie de bibliothèques adoptée à l'échelle nationale en concertation avec le Ministère de la Culture et les associations professionnelles représentatives, qui définit aujourd'hui 5 niveaux en lien avec les moyens et l'activité des structures, allant de A pour les équipements les mieux dotés à E pour ceux cumulant les indicateurs les plus défavorables.
- Intégrer les opérations de réaménagement et de requalification de lieux existants afin de favoriser la mise à niveau d'équipements vieillissants, qui conservent cependant leur intérêt quant à la qualité du bâti initial et sur lesquels il est nécessaire de mener une réflexion globale sur les espaces en lien avec son projet culturel.

### Zoom sur : poursuivre le projet numérique en faveur des bibliothèques sarthoises

Le Département de la Sarthe a initié à la faveur du premier schéma départemental un projet pour le développement des ressources et de la médiation numérique au sein des bibliothèques sarthoises. Ce programme d'actions a permis de déployer la plateforme de ressources Médiabox sur plus de 50 bibliothèques, de proposer un plan de formation dédié pour les équipes de bibliothécaires, tant salariées que bénévoles et d'initier un projet d'action culturelle et de sensibilisation aux enjeux numériques avec le cycle d'animations « #LogIn ».

Il est proposé de poursuivre cet accompagnement grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Adapter les outils de Sarthe Lecture afin de proposer un service optimisé pour les bibliothèques partenaires, avec la mise à jour de son système de gestion informatisée et du portail documentaire lecture.sarthe.fr, qui constitue la porte d'entrée des structures pour l'accès aux services mis à leur disposition.
- Proposer une nouvelle plateforme numérique avec une exigence accrue sur l'accessibilité et la diversité des ressources proposées, dans le cadre de modèles économiques variables selon la nature

de l'offre existante : cinéma, musique, presse, autoformation, livres numériques. Le principe du cofinancement de cette plateforme sera maintenu ainsi que la recherche de mutualisation accrue entre collectivités, par la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

- Poursuivre la mise à disposition d'outils de médiation numérique et la mise en réseau des acteurs. Sarthe Lecture poursuivra le développement et la mise à disposition d'outils pour les bibliothèques, leur permettant de mettre en place une programmation d'animations numériques : tablettes, outils de création pour des ateliers participatifs, expositions interactives... En appui à ces actions, le travail de mise en réseau des acteurs locaux, animateurs et conseillers numériques, sera poursuivi, avec un objectif de meilleure connaissance des ressources et opportunités d'accompagnement local.

- Axer la médiation en lien avec les enjeux du numérique responsable, tant du point de vue de l'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, de sensibilisation à l'impact environnemental lié à l'utilisation des outils et des services en ligne, à l'accompagnement des familles aux usages numériques, notamment sur les problématiques de temps d'exposition aux écrans et d'adéquation des contenus pour les plus jeunes.

### Zoom sur : valoriser les bibliothèques et les équipes

Les bibliothèques du département fonctionnent grâce à la mobilisation de personnels salariés et d'équipes bénévoles qui animent ces lieux au quotidien. Le bénévolat est un maillon essentiel, mais fragile, surtout en milieu rural avec un phénomène d'essoufflement constaté, et une difficulté croissante de mobilisation des équipes dans la durée et dans un contexte de sollicitation sur des horaires d'ouverture élargis et de diversification des missions et des publics accueillis. Les personnels salariés sont parfois isolés dans leur pratique quotidienne, dans un contexte de gestion contrainte pour les collectivités de tutelle.

Il est proposé de soutenir l'activité des bibliothèques et d'encourager l'intégration de nouveaux personnels par la mise en place d'actions telles que :

- Valoriser les bibliothèques du département par la mise en place de dispositifs de communication adaptés permettant d'encourager la venue de nouveaux personnels bénévoles, représentatifs de la diversité des publics fréquentant les bibliothèques et favorisant le recrutement de personnels salariés dans un contexte de tension croissante constatés sur les recrutements et le manque d'attractivité pour des collectivités souhaitant poursuivre le développement de leur bibliothèque.

- Accompagner les bibliothécaires dans la promotion de leurs missions et la valorisation de l'impact des bibliothèques (*advocacy*) auprès de leurs tutelles avec l'objectif d'un partage d'un projet culturel et d'un portage politique qui intègre la bibliothèque au cœur de l'action publique.

- Favoriser le recrutement de coordinateurs intercommunaux en charge de l'accompagnement de réseaux de bibliothèques et de soutien aux équipes bénévoles par la formation, le soutien technique, l'aide à la mise en œuvre de projets culturels.

## 6/ Enjeu : accompagner le développement du réseau départemental

Le réseau des bibliothèques en Sarthe se caractérise par une grande diversité, en lien avec les moyens octroyés par leurs collectivités de tutelle. Il n'est pas pertinent de vouloir comparer les services rendus par une structure de proximité, dont l'activité se restreint essentiellement à une fonction de prêt de documents, et par une médiathèque multi-services qui se déploie sur des champs d'interventions diversifiés, avec un impact public logiquement plus important. Cette diversité constitue également une

richesse puisqu'elle participe à la vitalité de la vie socio-culturelle de notre département, mobilisant des profils diversifiés pour la gestion des équipements. Dans ce contexte, le Département de la Sarthe s'appuie sur Sarthe Lecture pour l'accompagnement au développement et le soutien aux structures. Sarthe Lecture fonctionne comme une bibliothèque au service des bibliothèques avec un rôle de soutien sur des projets diversifiés : apport de documents, soutien technique et financier à l'action culturelle, conseils et accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de projets d'équipements, formation et expertise auprès des équipes de bibliothécaires avec un objectif de montée en compétences et de mise en œuvre opérationnelle.

Plusieurs facteurs de fragilité ont été constatés lors de l'état des lieux préalable à la mise en œuvre de ce nouveau schéma départemental de la lecture publique. Si le maillage des équipements du département est relativement équilibré, il manque d'équipements structurants dont la nature permet d'être complémentaire de l'offre accessible en proximité. Le bénévolat, même s'il reste conséquent, souffre d'un taux de qualification trop faible qui peut handicaper le développement des structures. Les agents salariés, souvent isolés dans leur structure, peuvent rencontrer des difficultés dans l'accès à des formations. Le positionnement de Sarthe Lecture, qui accompagne les bibliothèques sans se substituer aux collectivités de tutelle en charge de leur gestion, est largement reconnu et apprécié par les équipes de bibliothécaires.

### Zoom sur : accompagner la montée en compétence des équipes de bibliothécaires

La formation est un socle indispensable pour la montée en compétence et un gage d'efficacité pour la mise en œuvre des projets. La dimension partenariale toujours plus importante et la technicité croissante en lien avec la diversification des missions des bibliothèques rend nécessaire le partage d'une culture professionnelle commune et l'échange entre pairs. La bibliothèque, en tant que service public culturel, relaie l'image de la collectivité de tutelle et implique une responsabilisation des bibliothécaires tant salariés que bénévoles dans sa gestion et son animation.

Il est proposé de favoriser le partage des connaissances et la formation des acteurs de la lecture publique du département par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Partager les orientations du schéma départemental par la mise en place de journées professionnelles ouvertes à l'ensemble des acteurs de la lecture publique, avec un objectif de partage d'expériences et de sensibilisation aux mutations des bibliothèques.
- Adapter le plan de formation de Sarthe Lecture par la mise en place de formations-actions permettant aux équipes formées de mettre à profit rapidement les acquis des stages proposés, avec une attention particulière pour les partenariats associatifs, socio-culturels, économiques, de leur bassin de vie.
- Mobiliser les équipes sur les pratiques de gestion documentaire, afin de contribuer au maintien d'une offre attractive et adaptée aux besoins des usagers, complétée par l'intervention de Sarthe Lecture auprès des équipes dans la régulation des collections présentées.
- Proposer une évaluation des dispositifs de formation existants afin d'adapter ses modalités de mise en œuvre aux besoins des bibliothécaires : durée des stages, délocalisation des sessions, mise en place de formations sous forme de webinaires, mise en place de tutoriels et développement des ressources proposées dans la boîte à outils du site internet de Sarthe Lecture.

### Zoom sur : renouveler la démarche partenariale autour d'un contrat départemental lecture

Depuis 2014, le Département est engagé dans une démarche partenariale avec l'État pour la mise en commun de moyens sur des objectifs partagés de développement de la lecture et de fréquentation des bibliothèques. C'est ainsi que se sont déjà succédé deux contrats territoire lecture et un contrat départemental lecture itinérance.

Il est proposé de renouveler cette démarche partenariale à la faveur du nouveau dispositif déployé sous la forme d'un contrat départemental lecture :

- Valider la convention cadre du nouveau dispositif, qui déterminera pour les trois prochaines années les axes d'intervention partagés faisant l'objet d'un cofinancement entre le Département de la Sarthe et la DRAC Pays de la Loire.
- Intégrer dans la programmation des actions annuelles des opérations structurantes permettant de développer et pérenniser des dispositifs orientés en direction de publics éloignés et qui valorise la médiation hors les murs proposées par les bibliothèques.
- Déployer la démarche avec une attention particulière pour des territoires cibles, au regard de l'exigence de structuration et de mise en réseau des équipements, et d'appropriation des projets par les équipes locales chargées de leur mise en œuvre.

### Zoom sur : accompagner la mise en œuvre des projets des bibliothèques

L'accompagnement des bibliothèques est une mission essentielle de Sarthe Lecture au profit des équipements partenaires. Ce soutien se concrétise par un soutien technique et financier sur des projets diversifiés, qui répond à la fois à l'exigence d'une réponse apportée aux besoins exprimés par les équipes dans leur gestion quotidienne et l'animation des lieux et également au souhait du Département d'initier des actions nouvelles dans une logique d'innovation et de renouvellement des propositions en direction des usagers des structures partenaires.

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement du Département en direction des bibliothèques partenaires, avec une exigence particulière sur les domaines suivants :

- Favoriser les projets impliquant une mise en réseau des bibliothèques, avec la mise en œuvre de partenariats au titre des contrats territoire lecture signés localement à l'échelle des périmètres intercommunaux, qui permettent la structuration locale des collaborations, mutualisations, partage de projets et d'animation des équipes.
- Développer l'appropriation des dispositifs d'action culturelle avec des propositions adaptées à l'ensemble des niveaux de bibliothèques, permettant un échelonnement des projets, de l'animation quotidienne en direction des bibliothèques de proximité à des projets plus complexes pour des structures pouvant assumer une programmation annuelle planifiée.
- Accompagner les évolutions des bibliothèques avec l'objectif de renforcer leur visibilité comme lieux de vie et de découverte, de croisement des publics, de diversification des usages et d'accroissement de l'impact public du réseau de lecture publique.

## 7/ Enjeu : favoriser les transversalités départementales au bénéfice des Sarthois

La pratique de la lecture, est au même titre que de nombreuses pratiques culturelles, conditionnée par de nombreux facteurs qui les facilitent ou au contraire les éloignent de nos concitoyens. Plusieurs indices d'éloignement peuvent se cumuler pour expliquer une faible appétence pour les propositions

culturelles, malgré les moyens conséquents mis en place par les collectivités pour proposer une programmation culturelle variée et diffusée localement. Au-delà de la distance géographique qui peut constituer un handicap pour l'accès à ces propositions, il existe d'autres éléments défavorables en lien avec la situation familiale des foyers (taux de familles monoparentales), leur niveau de vie (taux de pauvreté), la situation d'emploi (taux de chômage et notamment pour les jeunes, avec une problématique pour l'accès à une première expérience professionnelle) et la qualification (part de la population sans diplôme et part de la population ayant suivi un cursus d'études supérieures). Ainsi, si la bibliothèque est un lieu ressource accessible pour tous et dont la fréquentation est gratuite pour l'ensemble des usagers, il existe ainsi de nombreux freins qui nécessitent de proposer des actions spécifiques en directions de ces publics éloignés.

Le Département de la Sarthe est présent auprès des Sarthois à travers ses nombreuses compétences et l'exercice de missions diversifiées en direction des publics à l'ensemble des âges de la vie. Ces interventions permettent de proposer des projets d'action culturelles et des dispositifs croisés pour des publics pouvant être identifiés comme prioritaires : la jeunesse, au regard des forts enjeux de maintien et de développement de la lecture, les publics en situation de handicap, d'illettrisme dans une logique d'inclusion et de renforcement de la cohésion sociale. Ces projets nécessitent une approche innovante, avec une exigence particulière sur les modalités de participation et d'appropriation, avec un enjeu fort sur la médiation et l'intervention de structures partenaires en charge de l'accompagnement et du suivi des bénéficiaires.

### Zoom sur : renforcer la coopération au service de la lecture publique au sein du Département de la Sarthe

Collectivité de proximité au service de la population, le Département de la Sarthe est présent sur l'ensemble du territoire et intervient au plus près des familles avec une logique de continuité des parcours et d'adaptation aux besoins des Sarthois. Ce réseau d'acteurs constitue une richesse et une opportunité pour contribuer au développement culturel auprès des plus fragiles.

Il est proposé de renforcer le lien entre développement culturel et de la lecture et accompagnement social :

- Poursuivre le travail engagé avec les services de la collectivité en charge de la protection de l'enfance afin d'encourager les passerelles, à l'image du projet « Dévorons des livres », déployé au sein des lieux d'accueil de la solidarité départementale et des collaborations.
- Développer les échanges et les partenariats avec le tissu associatif et les acteurs de l'entraide et de l'insertion, du champ médico-social, dans la continuité du dispositif « seconde vie du livre » qui permet de mettre à disposition des livres écartés des collections de Sarthe Lecture au profit des bénéficiaires de ces structures.
- Proposer des actions de formations conjointes permettant l'échange et le partage des cultures professionnelles, la mise en place de groupes de travail au sein de la collectivité sur la thématique de l'accès aux pratiques culturelles, à l'image des rencontres régulières en lien avec le comité du Petit Dévoreur, sélection bibliographique d'ouvrages pour la jeunesse.

### Zoom sur : développer les partenariats départementaux en faveur de la lecture autour des publics éloignés des pratiques culturelles

Très peu de bibliothèques déclarent s'adresser aux acteurs du champ social pour la mise en route de projets en partenariat, en dehors des EHPAD qui sont bien identifiés localement et pour lesquels des collaborations sont déjà repérées, notamment avec le portage de documents. La majorité des actions qui sont proposées restent cantonnées à l'espace de la bibliothèque et peu d'entre elles s'organisent en dehors de ses murs. La perception des bibliothécaires sur les publics non-fréquentants, empêchés ou éloignés reste mitigée, avec une difficulté perçue d'identification des publics, de temps disponible et de moyens pour la construction des projets avec les partenaires.

Il est proposé d'accompagner le réseau des bibliothèques partenaires pour augmenter leur impact auprès de ces publics :

- Poursuivre le déploiement de la démarche « facile à lire », dont l'objectif est de mettre à disposition des ressources adaptées à des usagers adultes éprouvant des difficultés de lecture. Une première expérimentation a déjà été initiée par Sarthe Lecture en collaboration avec cinq bibliothèques du département, et la participation de relais locaux dans le secteur de la dépendance, du handicap et de l'insertion.
- Constituer un répertoire des acteurs mobilisables par les bibliothèques dans le champ du handicap, de l'illettrisme et de la dépendance, avec l'objectif de renforcer les dispositifs transversaux autour de publics spécifiques (formations croisées, appels à projets conjoints).
- Accompagner le déploiement d'une offre de lecture spécifique adaptée par le développement de collections dys, de livres en gros caractères, de livres sonores et de livres tactiles qui répondent à différents types de handicaps ou de déficiences et dotés d'une conception spécifique : grossissement des caractères, adaptation textuelle....

### Zoom sur : favoriser la pratique de la lecture et la fréquentation des bibliothèques par les jeunes et particulièrement les adolescents

Des études récentes convergentes mettent en avant la baisse de la pratique de la lecture chez les jeunes et l'augmentation régulière du temps passé devant un écran. Quotidiennement, les jeunes passent ainsi dix fois plus de temps sur les écrans qu'à lire (en dehors du temps consacré à la lecture de documents écrits numériques). La lecture conserve néanmoins auprès d'eux des valeurs positives fortes associées à cette pratique. Au regard des bienfaits constatés de la lecture en matière de capacité de concentration, de potentiel d'imagination, de capacité d'empathie et de développement du langage, il est essentiel de maintenir des activités culturelles régulières qui participent à l'épanouissement personnel des citoyens de demain.

Il est proposé de promouvoir et accompagner les actions permettant le maintien d'une pratique régulière de la lecture loisir auprès des jeunes et plus particulièrement des adolescents :

- Soutenir les initiatives des bibliothèques qui concourent à une meilleure visibilité des médiathèques auprès des adolescents et qui valorisent les pratiques culturelles liées à leurs centres d'intérêt : jeux, jeux vidéo, musique, manga et bande dessinée...
- Renforcer le lien entre les bibliothèques et les collèges sarthois, notamment grâce à la mise en réseau des acteurs locaux de la lecture, bibliothécaires et professeurs-documentalistes, et poursuivre le travail engagé autour de la valorisation de la lecture auprès des collégiens notamment par le biais de l'opération « la sélection ados ».

- Faire évoluer les modalités de présentation des collections et valoriser les lieux de mise à disposition des documents au sein des établissements, avec le retour d'une première expérimentation menée au sein d'un collège sarthois, avec la participation active de l'ensemble des acteurs.
- Accompagner les opérations de sensibilisation et d'éducation aux médias et à l'information, dans un contexte où les risques liés à la désinformation, à la non-maîtrise d'une culture numérique de base et de cyberdépendance constituent un enjeu éducatif et sociétal.

## 8/ Méthodologie, évaluation et pilotage

L'élaboration de ce nouveau schéma départemental de la lecture publique a été précédée de la réalisation d'une prestation d'accompagnement sur deux volets, sur la période d'avril à décembre 2023 :

- Un état des lieux produit sur la base des données statistiques produites par les bibliothèques, des diagnostics de Sarthe Lecture produits à l'échelle des périmètres intercommunaux et d'entretiens spécifiques complémentaires ciblés.
- Un document de préconisations pour l'aide à la décision de la collectivité départementale sur les orientations prioritaires et les actions à mettre en œuvre sur la période de mise en œuvre de ce nouveau schéma départemental.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place pour assurer le suivi de la démarche et la validation des différentes étapes de cette étude préalable (lancement de la démarche le 13 avril 2023, finalisation de la phase 1 le 8 septembre, finalisation de la phase 2 le 20 novembre).

Cette prestation a été complétée d'une concertation en direction des bibliothèques partenaires sous la forme d'un questionnaire en ligne proposé sur la période d'avril à mai 2023, avec une contribution de 76 bibliothèques. Une présentation de l'état des lieux de la lecture publique a été proposée à l'ensemble des collectivités partenaires du réseau départemental le 21 novembre et a réuni 21 participants.

Une réunion spécifique a été proposée à l'ensemble des élus du Conseil départemental le 8 décembre 2023, avec l'objectif de partager le diagnostic établi et d'orienter la prise de décision pour la formalisation de ce schéma départemental et a réuni 11 conseillers départementaux.

L'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ce schéma départemental sera restituée sous la forme de fiches-actions permettant d'interroger au fil de leur réalisation la pertinence, l'efficacité, l'utilité et la durabilité des dispositifs proposés dans une logique d'adaptation et d'ajustements.

Le pilotage du schéma départemental est confié à la Présidente de la Commission Vie associative, Culture, Sports, Tourisme et Patrimoine.

## Annexes :

1/ Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

2/ Typologie des bibliothèques de l'ABD/SLL

3/ Fiches d'aide Plan Lecture publique

4/ Niveaux de conventionnement Sarthe Lecture

5/ État des lieux de la lecture publique en Sarthe (septembre 2023)